

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 mars 2009 de MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 17 février 2010, intitulée: «Rénovation du cimetière de Châtelaine».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de lui représenter un crédit de rénovation du cimetière de Châtelaine en tenant compte de son état de détérioration avancé.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité a confirmé, en mars 2011, le programme de rénovation du cimetière de Châtelaine qui a fait l'objet de la proposition de crédit PR-527, et l'a complété par la construction d'un columbarium.

Sur cette base, le département des constructions et de l'aménagement reprend et met aux normes le projet de rénovation du cimetière, afin de présenter, durant l'année 2012, une proposition de crédit de réalisation au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 3 août 2011.